

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers

: 39
: 13
: 26
: 09
rt
: 26
: 09
: 35

OBJET

Affaire n° 2021-093

ZONE D'ACTIVITES LES **TAMARINS CESSION DES PARCELLES** BATIES CADASTREES BL N°252-254-256-257(P) À LA SAS ACTI'SEM

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 juillet 2021 et affichée le 28 juillet 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 2 3 AOUT 2021

Wivier HOARAU

LE MAIRE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 août 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi trois août le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance: Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Etaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10eme adjoint, Mme Catherine Gossard 11eme adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Patricia Fimar, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: Mme Mémouna Patel 7ème adjointe (par Mme Aurélie Testan), Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier Hoarau, Maire), Mme Claudette Clain Maillot (par M. Didier Amachalla), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1ème adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint), M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte), Mme Garicia Latra Abélard (par Mme Jasmine Béton 3ème adjointe), Mme Paméla Trécasse (par Mme Barbara Saminadin).

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents: Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.



ID: 974-219740073-20210803-DL_2021_093-DE

ZONE D'ACTIVITES LES TAMARINS CESSION DES PARCELLES BATIES CADASTREES BL N°252-254-256-257(P) À LA SAS ACTI'SEM

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

 \mathbf{Vu} la situation des parcelles cadastrées section BL n°252-254-256-257 au plan communal ;

Vu le titre de propriété de la Commune de Le Port établi sur l'ensemble de ces parcelles, le 24 août 1970;

Vu le bail à construction établi entre les parties, le 28 novembre 1997, sur les parcelles cadastrées BL n°252-254-256;

Vu les avis financiers du Domaine établis en date des 22 décembre 2020 et le 1er juillet 2021 ;

Vu le courrier du 15 septembre 2020 par lequel la SAS ACTI'SEM sollicite la Ville pour l'acquisition des parcelles cadastrées BL n°252-254-256;

Vu le courrier du 26 février 2021 par lequel la Ville propose à ladite société l'acquisition de ses droits au bail au prix fixé par le service du Domaine le 22 décembre 2020 ;

Vu le courrier du 21 mai 2021 par lequel la SAS ACTI'SEM confirme son intention d'acquérir lesdites parcelles au prix des Domaines, d'une part, et sollicite la Ville pour l'acquisition supplémentaire d'une partie de la parcelle limitrophe cadastrée BL n°257;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 juillet 2021;

Vu le rapport présenté en séance du 3 août 2021 relatif à la cession des parcelles bâties cadastrées BL n° 252, 254, 256 et 257 (p) à la SAS ACTI'SEM;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mmes Patricia Fimar et Firose Gador et 1 abstention: Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 25/08/2021

Reçu en préfecture le 25/08/2021

Affiché le 26/08/2021

5L0~

ID: 974-219740073-20210803-DL_2021_093-DE

Article 1 : d'approuver la cession des terrains communaux cadastrés BL 252, BL 254 et BL 256, objet du bail à construction daté du 28 novembre 1997, à la SAS ACTI'SEM, pour un montant fixé à la somme de 2 076 000 euros H.T. conformément à l'avis du Domaine du 22 décembre 2020 ;

Article 2 : de fixer la date de réalisation de la vente, par acte authentique, le 30 décembre 2021 au plus tard ;

Article 3 : d'approuver en conséquence la rupture anticipée du bail à construction susvisé, sans indemnité ni autre condition préalable, concomitamment à la réalisation de la vente ;

Article 4: d'approuver la cession, en pleine propriété, à la SAS ACTI'SEM, d'une portion supplémentaire de 360 m² environ, à détacher de la parcelle BL 257, nécessaire au projet de résidentialisation et de mise en sécurité du site, pour un prix de 25 000 euros H.T. conforme à l'avis du Domaine du 1^{er} juillet 2021;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 25/08/2021 Reçu en préfecture le 25/08/2021

Affiché le 26/08/2021

SLOW

ID: 974-219740073-20210803-DL_2021_093-DE